



info@crid.asso.fr
www.crid.asso.fr



Ingénieurs sans frontières



SOLIDARITE INTERNATIONALE : NOUVEAUX ENJEUX, NOUVEAUX ACTEURS

En juin 1992 se tenait à Rio le Sommet de la Terre. Dix ans plus tard, le 26 août 2002, s'ouvrait à Johannesburg le Sommet mondial du développement durable. La décennie qui s'est écoulée dans cet intervalle aurait dû voir s'ébaucher, dans la foulée des engagements formulés à Rio, de nouveaux comportements plus responsables et solidaires, de la part tant des Etats que des entreprises et des individus.

En fin de compte, ces dix années auront constitué une décennie perdue pour la planète, pour ne pas dire un gâchis historique. Les initiatives qui auraient dû être mises en œuvre à l'échelle planétaire ont bien connu quelques concrétisations éparses, mais c'est bien le constat d'une volonté politique proche de zéro qui l'emporte.

Pourtant, au-delà de ce triste bilan, se dessine un phénomène porteur d'espoirs, issu des sociétés elles-mêmes, que l'on pourrait définir comme la naissance d'un mouvement citoyen mondial. Dans ce processus social lent et sinueux s'exprime, entre autres voix, celle des acteurs de la solidarité internationale.

Parmi ces acteurs, les organisations membres du CRID s'attachent à faire bénéficier de leur expérience, fondée sur une relation d'échange et de réciprocité avec des partenaires des pays du Sud et de l'Europe de l'Est. A leurs côtés, d'autres acteurs traditionnels ou émergents, issus de mouvements sociaux, syndicaux ou de l'éducation populaire ont investi le champ de cette solidarité internationale... Et c'est une nouvelle conception de la solidarité entre les peuples qui est peut-être en train de voir le jour.

C'est dans ce contexte que la Fédération Ingénieurs sans frontières a organisé, les 24 et 25 novembre 2001, ses Journées nationales. Montées à l'initiative du groupe ISF Provence, ces deux journées entendaient questionner les acteurs de la "société civile" pour tenter de cerner les avancées dans le domaine de la solidarité internationale. Elles étaient aussi l'occasion pour l'association de fêter ses vingt ans en opérant une réflexion large sur les évolutions en cours. Le présent Cahier constitue une synthèse des débats qui ont animé ce week-end.

L E S C A H I E R S D E L A S O L I D A R I T É

I S S N : 1 2 9 0 - 6 1 3 1 - O c t o b r e 2 0 0 2 - P r i x : 4 , 6 0 €

| | |
|--|-------|
| LES IMPASSES DU "TOUT ETATIQUE" | p. 4 |
| Coopération française : sortir de la logique paternaliste | p. 4 |
| ■ Mécanisme d'une "coopération d'influence" | p. 4 |
| ■ Participation, concertation : pour une coopération de politique publique | p. 5 |
| Les IFI sous le feu de la critique | p. 8 |
| ■ Déficit démocratique | p. 8 |
| ■ Logique économique ou instrumentalisation politique ? | p. 9 |
| ■ "Bonne gouvernance" et aggravation de la pauvreté | p. 9 |
| Coopération UE / ACP : un appel du pied vers les ONG | p. 10 |
| LA TRANSFORMATION DES ONG DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE INTERNATIONALE | p. 13 |
| De l'expertise à l'interpellation politique | p. 13 |
| ■ Un champ d'action élargi | p. 13 |
| ■ Légitimité et responsabilité | p. 14 |
| Une société civile internationale "multi-acteurs" | p. 14 |
| ■ La mosaïque du mouvement citoyen mondial | p. 16 |
| ■ Quelle place pour les associations de solidarité internationale dans le mouvement citoyen mondial ? | p. 16 |
| SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : TRAJECTOIRES | p. 18 |
| La transversalité du mouvement Attac avec les associations de solidarité internationale | p. 18 |
| Une démarche structurante autour d'enjeux politiques : le CFSI | p. 21 |
| ■ La deuxième vie d'une association de solidarité internationale : du CFCF au CFSI | p. 21 |
| ■ La sécurité alimentaire : un enjeu politique, la nécessité de croiser les analyses | p. 21 |
| CIVILITÉS : l'économie solidaire, passerelle du local au global | p. 22 |
| ■ Une alternative au modèle économique dominant | p. 22 |
| ■ La force du travail en réseau | p. 23 |
| ■ Une autre démocratie : revendiquer la diversité du monde | p. 23 |

INTRODUCTION

La guerre froide a longtemps dicté les règles du jeu en matière de solidarité internationale. La victoire de l'idéologie néolibérale sur toutes les autres et la stabilisation ces dix dernières années des risques de conflits globaux ont assigné à l'aide internationale un nouveau rôle. Les Etats, globalement, se sont repositionnés sur des régions attestant d'un potentiel économique, tandis que les ONG ont vu se renforcer leurs possibilités d'intervention.

La traditionnelle coopération bilatérale s'efface de plus en plus devant l'aide multilatérale. Si les Etats restent présents, ils interviennent de façon plus anonyme, en passant notamment par les dispositifs mis en place par certains organismes internationaux. Signe des temps et de la manifestation de la tantôt bienfaitrice, tantôt malfaisante mondialisation, les interdépendances se donnent à voir et le champ de la solidarité internationale voit se démultiplier ses acteurs. Une conscience internationale imprègne acteurs collectifs et acteurs individuels, sphère publique et sphère privée, charriant actions et prises de positions qui manquent parfois de visibilité et soulèvent la question de leur légitimité.

Si la solidarité s'internationalise, la "société civile" aussi, cette dernière prenant une part de plus en plus active dans la première en y apportant un autre regard et des revendications différentes de celles de la "société gouvernementale". L'engagement citoyen dans la solidarité internationale est aujourd'hui une réalité. De nouveaux acteurs pénètrent ce champ et de nouveaux enjeux apparaissent car la fin de l'équilibre bipolaire, s'il a ouvert le champ de la solidarité internationale à d'autres acteurs, n'a réduit ni les inégalités ni la pauvreté qui ceinturent le globe. Bien au contraire, le "règne de la croissance" a vu s'appauvrir les populations les plus vulnérables.

L'absence de volonté politique est sans doute, à l'heure actuelle, un phénomène plus répandu que le problème de la faim, touchant le Nord et le Sud et n'épargnant personne. Aussi la recherche d'alternatives à cette inertie du politique vis-à-vis, notamment, de la sphère économique, apparaît comme l'un des enjeux majeurs pour ce nouveau siècle. Il y a une nécessité et il doit y avoir une volonté de lutter contre l'atonie et de prendre en compte les interdépendances autres que monétaires.

LES IMPASSES DU “ TOUT ÉTATIQUE ”

Les mécanismes de coopération adoptés par la France ou issus des IFI⁽¹⁾ et des accords UE/ACP se distinguent des initiatives de la “ société civile ” par le lien étroit, direct ou indirect, qu’ils forment avec le “ domaine gouvernemental ”. En effet, les administrateurs des IFI sont, tout comme les commissaires de l’Union européenne (UE), nommés par les Etats membres. Même si, comme le précise Julie Biro (Plate-forme française des ONG auprès de l’UE - PFF⁽²⁾), les membres des instances de l’Union se créent une sphère d’autonomie, rendue possible par le désengagement des Etats dans la construction européenne, la prédominance de l’Etat demeure et Dominique Gentil (Observatoire français de la coopération internationale - OFCI⁽³⁾) de souligner la politique du “ tout étatique ”. Cette légitimité élective au second degré, ou indirecte, d’une partie de ces acteurs, entraîne un certain déficit démocratique que stigmatise Camille de Maissin (Agir ici). Plus globalement, se fait jour une rupture entre les représentants des populations et les populations elles-mêmes, malgré les efforts ou les bonnes paroles pour impliquer plus directement les citoyens. C’est, semble-t-il, le point d’accord entre les trois intervenants : il est nécessaire de permettre à tous les acteurs de la société de participer aux choix politiques, aux choix de société, dans un mouvement de concertation globale.

Coopération française : sortir de la logique paternaliste

À l’image des autres Etats occidentaux, la France promet, sous couvert de solidarité, une “ diplomatie d’influence ”⁽⁴⁾. Comment sortir de l’illusion du tout étatique pour, enfin, entrer dans la politique publique ?



Mécanisme d’une “ coopération d’influence ”

Dominique Gentil souligne que ce qui caractérise la France en matière de développement et de solidarité, c’est “ l’extrême complexité des instances ” qui, au

niveau étatique, se trouve renforcée en période de cohabitation.

Au niveau gouvernemental, la coopération française se scinde en deux pôles : un pôle diplomatique (ministère des Affaires étrangères) “ où l’on essaie d’intégrer, avec difficulté, la fibre solidaire chez les diplomates ” et un pôle économique (ministère de l’Economie, des finances et de l’industrie) représentant la France au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale (BM). C’est par ce dernier canal que transite l’essentiel de la coopération française. A ses côtés, on trouve d’une part l’Agence française de développement (AFD), dite “ opérateur pivot ”, qui fonctionne comme une banque de développement (prêts à

1. Les IFI (Institutions financières internationales), issues des accords de Bretton Woods (juillet 1944), étaient à l’origine conçues pour prévenir les crises monétaires (Fonds monétaire international) et financer le développement (Banque mondiale) en Europe. La Banque mondiale a aujourd’hui pour objectifs la réduction de la pauvreté et l’amélioration des conditions de vie dans les pays en développement. Le FMI est chargé de veiller à l’amélioration de l’environnement économique mondial et, concrètement, joue le rôle de prêteur en dernier ressort (cf. Cahier de la Solidarité *Que faire du FMI et de la Banque mondiale*, CRID, mars 2002).

2. Au moment de la rédaction du présent Cahier, la PFF est devenue la Plate-forme Europe de Coordination Sud et Julie Biro n’en est plus la coordinatrice.

3. Ex-Observatoire permanent de la coopération française (cf. encadré p. 8).

4. Terme employé publiquement à plusieurs reprises par l’ancien ministre des Affaires étrangères, Hubert Védrine.

5. La coopération décentralisée se définit de manière minimale comme “ l’action extérieure des collectivités locales ”, avec la difficulté de s’accorder sur le sens “ d’extérieur ” : extérieur à la collectivité, à la région, au pays... Plus simplement, on peut définir la coopération décentralisée comme “ l’implication des collectivités locales dans la coopération Nord / Sud ”.

conditions douces) et accorde des subventions, d'autre part les directions techniques. Viennent ensuite compléter le dispositif : les centres de recherche et universitaires, la coopération décentralisée⁽⁵⁾ - *“l'une des choses les plus intéressantes qui se soit développée ces dernières années”* -, le Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI)⁽⁶⁾ - *“qui donne des avis intéressants mais rarement suivis”* - et enfin... les ONG. En France le monde du développement et de la solidarité reste éclaté, cloisonné, manquant de cohérence.

Au niveau strictement public ou gouvernemental, il faut opérer une distinction entre les discours des pôles diplomatique et économique même s'ils se rejoignent dans la finalité. Le discours du pôle économique est sans équivoque : il prône le *“développement des industries françaises avec comme critère premier le taux de retour sur investissement.”* Celui du pôle diplomatique est plus ambigu, cherchant à placer solidarité et influence sur un même plan. Finalement, ce qui apparaît prépondérant, selon Dominique Gentil, c'est bien l'influence de la France, sa place dans le monde, ses possibilités de rayonnement. En somme, la rivalité entre les Etats continue de structurer le système international et il demeure plus juste de parler de *“coopération d'influence”* que de coopération pour le développement. Dès lors, comment interpréter le discours sur la lutte contre la pauvreté et les inégalités ? Relève-t-il d'un véritable souci solidaire, d'une attitude politiquement correcte ou encore d'une volonté de développer des marchés et clients potentiels ?

Sur les pratiques mêmes, la notion de coopération - littéralement, *travailler avec* - est dénaturée. La position de l'Etat français est celle du mauvais professeur donnant la leçon sans écouter. Quels changements a-t-il réellement initiés dans ses rapports avec les pays du Sud ? En 1998, la réforme

de la coopération - qui a consisté en la fusion du ministère des Affaires étrangères (MAE) et du ministère de la Coopération - a favorisé une rationalisation de la coopération d'influence et non l'évolution de la nature des relations avec les pays du Sud. On observe donc *“la persistance d'une logique paternaliste, ingérente et autoritaire. On reste dans une logique de transfert où l'on tente de reproduire ce que l'on connaît et que l'on croit pertinent.”* L'imposition du système de subventions à l'agriculture ou de règles juridiques illustre cette logique. Ainsi, au Burkina Faso, une circulaire encourage l'extension du droit romain-germanique par rapport à la *Common Law*⁽⁷⁾.

La Grande Bretagne a opéré la démarche inverse, séparant la coopération du Foreign Office. Pour Dominique Gentil, *“il y a un intérêt à rendre relativement autonome le secteur de la coopération, autrement c'est toujours l'influence qui l'emporte.”* La prise de conscience de l'interdépendance des Etats et la peur de l'avenir permettront-elles de refonder la notion de coopération ?

Participation, concertation : pour une coopération de politique publique

Une véritable coopération, c'est *“essayer d'analyser avec les gens du Sud leurs problèmes, les aider à définir leurs propres solutions, promouvoir un accompagnement critique pour la mise en œuvre des politiques décidées par eux.”* Il y a une tentation très forte de coopération d'Etat à Etat et une quasi-impossibilité à travailler avec tout ce qui n'est pas étatique. L'Etat français éprouve des difficultés à trouver des partenaires : les Etats, notamment en Afrique, sont souvent délégitimés aux yeux de leur propre population et du reste du monde. *“Il y a une tendance à rêver à un Etat qui n'existe pas.”* Pour être effective, cette solidarité appelle donc une autre coopération.

C'est là qu'il faut distinguer *“la politique étatique, où tout est entièrement défini par l'Etat et où celui-ci a tous les pouvoirs, de la politique publique où un grand nombre d'acteurs - communes, organisations professionnelles, associations, secteur privé -*

6. Organe de conseil créé en 1999, placé sous la responsabilité du Premier ministre et mêlant des acteurs publics et privés, le HCCI est chargé d'animer la réflexion, de favoriser la concertation et d'émettre des avis en matière de coopération.

7. Le droit français est issu du droit romain-germanique, il est un droit codifié, par opposition à la Common Law britannique, non codifiée et articulée autour de la jurisprudence.

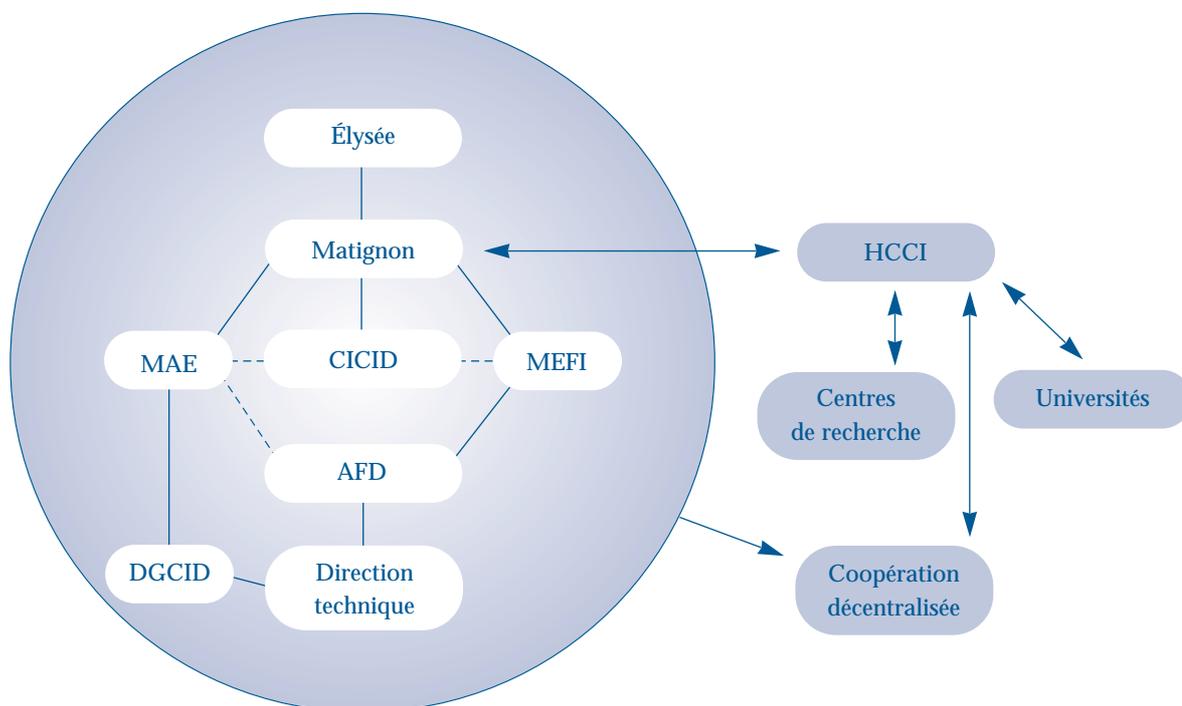
se mettent d'accord pour définir des objectifs et les mettre en œuvre.” Sortir de ce système traditionnel implique que l'Etat joue son rôle d'arbitre en se mettant à l'écoute des populations. “*Dans le domaine de la micro-finance, on peut très bien envisager une politique publique avec les différents organismes de micro-finance, les organisations professionnelles agricoles, le secteur bancaire privé et l'Etat pour les orientations générales et la réglementation.*” C'est ainsi que ce dernier reconquerra sa légitimité.

Mettre en place une véritable politique publique suppose une vraie concertation, possible seulement si les différents acteurs reçoivent l'information et ont le temps de la traiter, à tous les niveaux (local, régional, national). Or la réalité est toute autre : pour les Cadres stratégiques de lutte contre la

pauvreté (CSLP)⁽⁸⁾ par exemple, c'est généralement une petite équipe du ministère des Finances qui, en lien avec des experts de la Banque mondiale et après consultation de quelques “ONG gouvernementales” (GONG)⁽⁹⁾, élabore quelques points puis organise des meetings sans envoyer aucun document préparatoire. Cela s'apparente plus à une mise en scène laissant croire qu'il y a un véritable processus participatif. L'exemple du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique⁽¹⁰⁾, où tout a été décidé par le haut, représente un autre ersatz de concertation.

Il reste aux sociétés à inventer des formes de dialogue rompant avec le principe dichotomique d'un “*État incapable de rendre les fonctions et services qu'il prétend remplir et de systèmes présentés comme fonctionnant sans règles.*”

Organigramme simplifié du “meccano” de la coopération française.



MAE: Ministère des affaires étrangères

CICID : Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement

HCCI : Haut conseil à la coopération internationale

AFD : Agence française de développement

DGCID : Direction générale de la coopération internationale et du développement

MEFI : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Evolution des chiffres de l'Aide publique au développement (APD) française
A noter : La France avait pris l'habitude de comptabiliser l'aide aux Territoires d'outre-mer (TOM) dans l'allocation de l'APD, ce qui venait en gonfler le chiffre.

| Evolution de l'APD française, TOM compris (en % du PIB) | | | | | | | | |
|---|-------|--------|--------|--|--------|--------|--------|--------|
| 1982 | 1990 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 |
| 0,53 % | 0,6 % | 0,64 % | 0,55 % | 0,48 % | 0,45 % | 0,42 % | 0,41 % | 0,37 % |
| <p>Sous couvert de rationalisation budgétaire, l'évolution des chiffres de l'APD traduit un désengagement croissant à l'égard du Sud. En valeur</p> | | | | <p>absolue de l'aide, la France oscille, au niveau des donateurs, entre le 2^e et 3^e rang mondial depuis le milieu des années 1990.</p> | | | | |

| Evolution de l'APD française hors TOM (en % du PIB) | | | |
|--|--------|---|--------|
| 1997 | 1998 | 1999 | 2000 |
| 0,4 % | 0,34 % | 0,34 % | 0,32 % |
| <p>L'objectif des 1 % du PIB consacré à l'APD, tel que décidé par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) en 1969, reste pour la plupart des pays un horizon lointain... Que l'on en juge (chiffres pour l'année 2000) :</p> | | <p>Etats-Unis : 0,1 % Allemagne : 0,27 % Japon : 0,28 %. Les pays scandinaves oscillent quant à eux entre 0,8 et 1%.</p> | |

| Evolution de l'aide bilatérale française (en % total de l'aide) | | | | | |
|--|------|------|------|------|------|
| 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 |
| 73 % | 74 % | 71 % | 70 % | 68 % | 64 % |
| <p><i>Source : Comité d'aide au développement (CAD), OCDE, 2001.</i></p> <p>Philippe Ryfman⁽¹¹⁾ souligne une "déconnexion entre le discours et la réalité des chiffres. L'APD est devenue résiduelle et jouera de plus en plus à l'avenir un rôle de filet social. C'est la victoire du "trade not aid" [soit "le commerce, pas l'aide"]. Aujourd'hui il y a une tendance lourde au désengagement des institutions gouvernementales</p> <p><i>qui peut néanmoins être contrebalancée, et c'est là l'élément positif, par une double conjonction : l'action des ONG et le "retour" du Sud depuis deux ou trois ans - après une longue période d'occultation - dans le champ des relations internationales, retour renforcé par "l'effet 11 Septembre".</i></p> | | | | | |

8. Idéalement, plans de développement couplés à des procédures d'annulation ou d'allègement de dette, élaborés par les pays bénéficiaires dans le cadre d'une vaste concertation nationale, des gouvernants à la société civile en passant par les acteurs privés, les collectivités locales, etc.

9. C'est-à-dire des ONG créées par des membres de gouvernements ou directement dirigées par ceux-ci.

10. En anglais NEPAD, plan de développement initié en 2002 par les présidents égyptien, sénégalais, sud-africain, nigérian et algérien, en accord avec les règles et principes promus par les IFI.

11. Avocat et directeur du DESS Développement et coopération à Paris I Panthéon-Sorbonne.

Si la coopération bilatérale reste importante, ne serait-ce que parce que l'Etat est au centre de la structuration du système international, elle montre certaines limites dans un monde de plus en plus globalisé et se trouve débordée, volontairement ou non, par le "bas" (associations de citoyens, "société civile", coopération décentralisée...) et par le "haut" (instances internationales, multilatéralisation). Il y a actuellement un glissement manifeste du bilatéral vers le multilatéral⁽¹²⁾. Ainsi dans le cas de la France, la part du budget de l'APD allant vers le multilatéral est passée de 25 % à 40 % entre 1994 et 2002.

Les IFI sous le feu de la critique

Le rôle croissant des IFI manifeste l'emprise du multilatéralisme sur les politiques de développement aujourd'hui. Les IFI ont développé une certaine expertise et une logique globale qui s'impose aux Etats. Elles sont des catalyseurs de flux financiers internationaux et ont la mainmise sur la direction que prennent ces flux. Elles sont également de plus en plus contestées, en raison notamment des effets néfastes de leurs politiques sur les conditions de vie des populations.



Déficit démocratique

Les Etats sont actionnaires des IFI et y sont représentés par des administrateurs. Le principe dans la répartition des votes est "un dollar, une voix", selon l'expression employée par Camille de Maissin (Agir ici). Autrement dit, le nombre de voix par pays est proportionnel à sa contribution financière. "Ainsi, les 88 pays les plus pauvres ont moins de 0,1 % des droits de vote." Les Etats-Unis détiennent 16 % des droits de vote, les membres de l'Union

12. On quitte un rapport d'Etat à Etat (bilatéral), où les deux parties sont strictement liées et interdépendantes, pour une relation multiple (multilatérale), où toutes les parties sont solidaires envers n'importe quelle autre. L'UE, les agences de l'ONU, l'OMC, le FMI sont des instances multilatérales.

13. Au sein de l'UE s'est créée une "Unité sur le FMI et la Banque mondiale", encore balbutiante. L'UE entre ainsi dans une phase de diffusion de l'information, d'échanges entre Européens, mais elle reste loin de coordonner la représentation et les réflexions entre les différents administrateurs européens qui siègent dans ces instances.

L'OFCI : Pour un regard critique sur la coopération

En 1994, une trentaine d'universitaires, de professionnels de la coopération et de représentants du monde associatif ont décidé de constituer, sous la forme d'une association indépendante, un "Observatoire permanent de la coopération française" (OPCF). Il s'agissait de dénoncer les travers les plus criants de cette dernière et de contribuer à sa réinvention. Depuis cette date l'OPCF a ausculté les diverses facettes de la coopération et publié annuellement un rapport faisant état de ses recherches. En 2002, afin d'inscrire les travaux de l'Observatoire dans une perspective réellement contemporaine, ouverte à l'Europe et à la mondialisation, l'OPCF est devenu l'Observatoire français de la coopération internationale (OFCI).

Site web : www.globenet.org/opcf

européenne regroupés 28 %. Mais l'absence de coordination entre les pays de l'Union et l'absence d'un groupe européen⁽¹³⁾ au sein des IFI font que "les Etats-Unis disposent d'un véritable droit de veto." De fait, on vote très peu au sein de ces institutions et le mode de fonctionnement est surtout consensuel. Les Etats recherchent plutôt le compromis, évitant ainsi une confrontation avec les Etats-Unis. "De ce rapport d'équilibre, il ressort clairement que la ligne politique des IFI est influencée, impulsée par l'administration américaine."

Une des raisons de la remise en cause des IFI tient à la contradiction majeure qui règne en leur sein : leur activité concerne exclusivement les pays dits en voie de développement mais ceux-ci n'ont pas voix au chapitre, ne sont pas ou guère informés. Il est vrai que le conseil d'administration d'une entreprise qui veut supprimer 3 000 emplois ou fermer un ou plusieurs sites ne va pas consulter les salariés concernés. La logique et la méthode sont les mêmes au sein des IFI. Or cela devrait être différent, à moins de reconnaître que la notion de développement, création occidentale, est tournée vers soi et renvoie à celui qui l'emploie.

Une autre manifestation du déficit démocratique des IFI est leur manque de transparence. Malgré un certain effort de publicité via les sites Internet, beaucoup de documents et notamment les plus importants, tels que les lignes directrices - conservent un caractère secret.

De plus, la Banque mondiale a mis en place un "panel d'inspection" que les populations peuvent saisir en cas de litige sur les projets, mais ce panel est intégré à la Banque, qui est ainsi jugé et partie.

Logique économique ou instrumentalisation politique ?

"Les IFI ont un caractère éminemment politique alors qu'elles se voudraient essentiellement techniques." La mise en œuvre et le contenu des Programmes d'ajustement structurel (PAS)⁽¹⁴⁾ manifestent l'orientation politique - ou plutôt géopolitique - des IFI. Les PAS, dans une logique de rationalisation budgétaire, d'assainissement du paysage économique, allient des mesures conjoncturelles telles que la réduction des dépenses de l'Etat (coupes dans les budgets, le plus souvent sociaux), à des mesures structurelles comme la promotion des exportations de matières premières, la suppression des subventions et des barrières douanières, la privatisation des entreprises publiques... Autant de recettes, bien connues maintenant, à fort relent néo-libéral. Les IFI conditionnent l'aide à la bonne application de ces recommandations d'ordre économique et à la mise en place d'une "bonne gouvernance"⁽¹⁵⁾.

Il est difficile de distinguer le politique de l'économique dans un monde où l'idéologie libérale est le paradigme dominant. Mais l'ambiguïté du discours des IFI et leur caractère éminemment

politique apparaissent dès lors que l'aide est débloquée vers des pays qui manifestement ne remplissent ni conditionnalités économiques ni conditionnalités politiques ou démocratiques - si celles-ci ont jamais eu un sens. *"Le caractère explicitement politique apparaît au travers de cas comme le Pakistan, l'Argentine ou la Turquie."* Après le 11 septembre 2001 et le début de la guerre en Afghanistan, le Pakistan s'est vu octroyer une aide sans précédent, toutes les sanctions économiques ayant été levées. Les aides ont été débloquées sans prise en compte des critères de bonne gouvernance, par crainte de répercussions sur l'ensemble du système économique mondial ou pour ménager des soutiens politiques et diplomatiques. *"Les IFI, bien que s'en défendant, sont des instruments de politique internationale : les allègements de dette pour le Pakistan sont intervenus alors que tous les allègements passent actuellement par un cadre extrêmement précis, ce que l'on appelle l'"initiative PPTE" (Pays pauvres très endettés). Il s'agit vraiment de logiques politiques dictées par les actionnaires majoritaires que sont les pays du G7 et, plus largement, de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)⁽¹⁶⁾."*

"Bonne gouvernance" et aggravation de la pauvreté

La logique des PAS est de dégager des liquidités pour rembourser la dette. Cela implique, nous l'avons vu, des coupes dans le budget des Etats. Les budgets sociaux sont généralement les plus touchés, l'Etat se

Agir ici : Pour améliorer les conditions de vie au Sud... agir au Nord

Agir ici lance, avec des associations françaises et étrangères de solidarité internationale, de défense des droits de l'homme, de protection de l'environnement et des organisations œuvrant pour la paix et le désarmement, des campagnes d'opinion publique. Ces campagnes touchent entre 30 000 et 200 000 personnes. Elles se concrétisent par l'envoi de lettres à des décideurs politiques ou économiques.

Site web : www.agirici.org

14. Condition mise par la Banque mondiale au rééchelonnement de la dette, les PAS visent notamment à rétablir l'équilibre financier extérieur.

15. Notion définie par la Banque mondiale comme une pré-condition du développement (austérité des règles économiques et budgétaires, mâtinée de conditionnalités politiques). On parle aussi de "bonne gestion des affaires publiques".

16. Lieu d'étude et de concertation des pays industrialisés qui a succédé en 1960 à l'OECE (Organisation européenne de coopération économique), créée en 1948 pour favoriser la reconstruction de l'Europe avec l'aide américaine.

désengageant en pratique des domaines de l'éducation ou de la santé. *“On met alors en place des mesures de ‘recouvrement des coûts’ où les usagers sont amenés à payer”* et, finalement, les populations les plus pauvres se retrouvent exclues des services de base¹⁷. *“L'exclusion est aggravée par la privatisation des entreprises publiques qui fait augmenter les prix.”* On aboutit ainsi à l'effet inverse de celui recherché : on maintient, et souvent même on replonge toute une frange de la population dans la misère, la pauvreté, l'exclusion sociale. On a parlé avec les PAS, entre les années 1980 et 1990, en Amérique Latine notamment, de “décennie perdue du développement”. En Afrique du Sud, un pays déjà fortement libéralisé, la vague de privatisation dans le secteur de l'eau et les coupes dans les budgets ont entraîné une augmentation massive des tarifs de l'eau. Conséquence : ne pouvant plus payer, une grande partie de la population n'a plus accès à une eau potable et l'on constate une flambée du choléra, pourtant éradiqué depuis dix ans. L'erreur fondamentale des IFI, qui est également celle de la conception du développement depuis cinquante ans, c'est de vouloir imposer une logique unique, les mêmes moyens et méthodes à l'ensemble des pays du Sud, faisant fi des contextes historiques, des spécificités culturelles et des situations particulières. La position d'Agir ici, portée par Camille de Maissin, c'est la *“volonté de rompre avec cette logique ridicule qui veut effectivement que si ça marche comme ça à tel endroit, ça marchera de la même manière à un autre endroit. Pour résoudre ce problème, il faut redonner aux populations le pouvoir de décider des politiques qu'elles ont envie de mener sur leur territoire.”* La délégitimation des IFI et leur remise en cause sont une résultante directe des effets négatifs induits par les PAS sur les populations de certains pays.

Coopération UE / ACP : un appel du pied vers les ONG

La coopération de l'UE (Union européenne) avec les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) est une

17. Accès à l'eau, santé, alimentation, éducation.

18. Créée en janvier 1995 pour succéder au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), elle dispose de pouvoirs pour résoudre les conflits commerciaux, à travers notamment un mécanisme de règlement des différends.

autre forme de multilatéralisme, de dimension moins globale. Cette coopération engagée de longue date, même si elle tend à s'insérer dans les règles du modèle dominant imposé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC)¹⁸, présente un élément d'espoir avec les Accords de Cotonou. Ceux-ci doivent en effet permettre de favoriser l'implication de la société civile et la prise en compte du choix des populations dans l'orientation et la mise en œuvre des politiques nationales.

Petit historique de la coopération UE/ACP

L'origine de la coopération européenne remonte à la construction européenne, dès le Traité de Rome. En 1963, la Convention de Yaoundé apparaît comme la phase d'apprentissage de la coopération européenne : on privilégie l'aide-projet et les relations commerciales sont au cœur de la politique de développement, avec notamment la mise en place de mécanismes de stabilisation des cours. La sécurité de la relation est contractualisée.

L'élargissement de la Communauté européenne dans les années 1970 conduit à repenser le dispositif et, d'une coopération centrée sur l'Afrique, on passe à une coopération ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). En 1975, la Convention de Lomé, signée pour cinq ans avec 46 pays ACP, met en place un système d'échanges préférentiel (préférences tarifaires, accords douaniers, quotas garantis, principe de non-réciprocité). On met alors en avant la régulation des échanges et non les règles du libre marché. Au fil des ans la Convention de Lomé est renégociée : Lomé II fait état, déjà, de l'inefficacité des systèmes de protection, Lomé III élargit la zone de coopération, Lomé IV introduit des conditionnalités politiques et manifeste la volonté d'appuyer, en même temps, la société civile et l'alignement progressif sur les logiques des Institutions financières internationales.

Signée le 23 juin 2000, la Convention de Cotonou manifeste l'incompatibilité entre le régionalisme Nord / Sud de Lomé et la mondialisation des échanges (voir entretien avec Julie Biro, p. 11).

Entretien avec Julie Biro au titre de l'ex-Plate-forme française des ONG auprès de l'UE

On parle souvent d'une "dérive bruxelloise" et du côté très technocratique de l'UE, notamment en matière de développement. Qu'en est-il pour vous ?

Dans la représentation commune, l'UE c'est avant tout le financement, l'argent, la technocratie, le temps long de l'étude des dossiers. C'est vrai qu'il y a une "dérive bruxelloise" qui se manifeste par un manque de temps, de personnel et qui est renforcée par le désintérêt des Etats membres pour la construction européenne. Les Etats n'investissent pas le champ européen. Au final la Commission européenne décide seule des orientations et c'est vrai que l'on peut dénoncer un fonctionnement technocratique. Un autre reproche fait à l'UE, c'est d'investir essentiellement le champ financier : ainsi elle est le premier bailleur de fonds en matière d'aide au développement. La Commission fournit à elle seule 10 % de l'APD mondiale, l'UE dans son ensemble 55 %. Mais l'UE, et c'est un élément positif, investit progressivement le champ politique, et c'est pour cela qu'elle représente une stratégie politique pour la Plate-forme, un défi, un potentiel, l'espace possible d'un vrai positionnement politique. Les Accords de Cotonou fixant un partenariat entre l'UE et les sociétés civiles des pays ACP manifestent cette ouverture au politique.

Peut-on lire une évolution dans les accords UE/ACP ?

La coopération UE / ACP est une coopération de longue date. Les Accords, signés le 23 juin 2000, s'inscrivent donc dans une perspective historique. En 2000, le dernier accord de Lomé arrivait à son terme, il y avait donc la nécessité de renégocier l'accord de partenariat. Partenariat qui avait pour leitmotiv de lier le développement au domaine économique, au commerce, et qui établissait des systèmes de protection généralisée notamment dans les domaines agricoles et miniers (Stabex, Sysmin). Les Accords de Cotonou, signés après une longue phase de négociation, rompent avec ces systèmes de protection. Clairement, les pays ACP ne sont plus

une priorité, c'est le changement par rapport aux "Lomé" successifs. Les Accords de Cotonou semblent avoir été écrits pour être conformes aux règles de l'OMC, le but étant l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale, les Accords de partenariat économique régionaux (APER) apparaissant comme des instruments de transition entre l'ancien système de prix garantis des produits à l'exportation et celui de l'OMC, basé sur la libéralisation totale des échanges. Depuis la réunion de l'OMC à Doha en novembre 2001, les pays du Sud ne sont plus protégés des règles du commerce international (...). Sur les trois volets prévus par les Accords de Cotonou (économique et financier ; aide au développement ; politique), c'est sans doute l'aspect économique qui prédomine mais la réelle nouveauté, l'élément positif, c'est la participation de la société civile.

C'est la manifestation de l'ouverture au politique ?

Oui, au politique en son sens noble, c'est-à-dire l'implication dans la vie, l'organisation de la cité. Dans les textes, une place forte est faite à la société civile : "Les acteurs de la société civile sont informés et impliqués dans la consultation sur les politiques de coopération ainsi que sur les dialogues politiques. Ces acteurs reçoivent des ressources financières en vue d'appuyer les processus de développement local et sont impliqués dans la mise en œuvre des projets et programmes de coopération et reçoivent un appui sur le renforcement de leurs capacités". C'est-à-dire que la société civile est perçue comme un acteur politique, reconnue comme partenaire du développement, comme acteur du partenariat UE / ACP. C'est assez révolutionnaire en ce sens où les acteurs doivent être informés et impliqués afin de participer à des débats politiques d'orientation en matière de développement. Les Accords de Cotonou représentent donc une opportunité pour la société civile au Sud : opportunité pour se structurer, renforcer ses capacités, entrer dans le dialogue

politique et donc être plus présente dans les projets de développement. Pour autant, les Accords restent très vagues sur les modalités concrètes de la participation de la société civile. L'UE a bien rédigé un document où elle envisage plus concrètement cette participation mais ce n'est pas un document officiel, il n'a pas de force contraignante. En fait il n'y a pas de sanction contre les pays qui n'incluent pas la société civile dans les prises de décision. Très clairement, la participation de la société civile dans l'élaboration des stratégies nationales de coopération n'est pas obligatoire. Cela veut donc dire que le cadre défini par les Accords n'est pas suffisant et que l'effectivité d'une participation de la société civile à l'élaboration des politiques publiques et de coopération est vraiment dans les mains de la société civile elle-même. C'est-à-dire que celle-ci doit être suffisamment structurée, organisée pour pouvoir peser, avoir un impact et revendiquer un rôle à jouer.

Justement, quelles possibilités, quels moyens de structuration la société civile a-t-elle pour, in fine, donner effet au contenu des Accords ? Et quel rôle pour les ONG européennes ?

Précisément c'est là que les ONG du Nord ont un rôle à jouer, elles doivent tenir une ligne plus politique. Il faut discuter avec les partenaires du Sud pour savoir ce qu'ils savent des Accords et les aider à s'impliquer davantage pour qu'ils revendiquent une place dans les stratégies d'élaboration des politiques. Il y a une véritable volonté du Sud d'avoir un appui et du soutien pour se structurer, il y a une volonté d'investir le champ politique, de pouvoir aborder les problèmes internationaux, d'avoir accès à

l'information internationale. J'ai assisté à un séminaire, au mois de juillet 2001, où étaient réunis 140 représentants de la société civile ACP qui ont passé 4 jours à travailler ensemble pour élaborer un plan d'action et une déclaration sur leurs attentes vis-à-vis des ONG du Nord. Et bien il s'agissait avant tout d'un appui et d'un soutien pour renforcer leurs capacités, apprendre à se structurer, avoir accès à l'information sur la politique et les enjeux internationaux parce qu'ils voient les Accords de Cotonou comme un moyen d'investir le champ politique et de devenir des acteurs politiques, de pouvoir faire pression sur leurs autorités et s'intéresser aux politiques de la Banque mondiale, du FMI, de l'OMC, tous les enjeux macro qu'il faut connaître pour avoir une pertinence sur le terrain. Dans les pays où les acteurs de la société civile sont organisés, ont des lieux collectifs, où ils ont déjà établi un rapport de force avec les autorités, le rôle du Nord est moins déterminant, moins fondamental que dans des pays où la structuration de la société civile est quasi inexistante. C'est là que les ONG européennes doivent intervenir. C'est bien de construire des puits, de faire de l'électrification mais ce qui compte c'est de renforcer les acteurs des pays du Sud comme acteurs de la vie locale, civile et politique. Il y a tout un travail d'appui à réaliser pour qu'ils soient informés des enjeux internationaux et européens et pour leur permettre de réagir, d'avoir ces agendas et ces calendriers en tête et de devenir plus forts dans les négociations.

Site web : www.coordinationsud.org/pffeurope

LA TRANSFORMATION DES ONG DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE INTERNATIONALE

Pour beaucoup, le Forum social mondial de Porto Alegre⁽¹⁹⁾ a concrétisé l'émergence d'une "société civile internationale". La première manifestation significative de cette irruption de la société civile dans un espace jusqu'alors réservé aux institutions gouvernementales remonte à 1992, à l'occasion du Sommet de la Terre à Rio⁽²⁰⁾. La société civile internationale est aujourd'hui une réalité multiforme, comme le rappelle Bernard Pinaud (Délégué général du CRID), puisqu'elle rassemble différents acteurs sociaux, différentes cultures militantes et qu'en son sein, précise Philippe Ryfman, les ONG ne sont qu'un segment. Ces deux intervenants tentent de préciser la place et le rôle des ONG au sein de cette société civile internationale en gestation.

De l'expertise à l'interpellation politique

Loin de vouloir dresser un tableau exhaustif du "monde des ONG", Philippe Ryfman souhaite apporter des éléments de photographie et de réflexion.

Le terme ONG est aujourd'hui un "mot valise" dont la définition varie selon la personne qui l'emploie. Pour beaucoup, "ONG" se confondrait avec "société civile". Or les ONG sont un *segment de la société civile* voire, dans certains cas, une émanation gouvernementale (GONG).

Ce monde des ONG peut être classé en trois catégories ou secteurs d'activités principaux :

- l'aide au développement au sens large (action opérationnelle ou plaidoyer, action humanitaire),
- la promotion des droits de l'homme,
- la défense de l'environnement.

Parler d'ONG, c'est parler d'un acteur transnational, *"hors souveraineté, selon Philippe Ryfman. Elles sont devenues des acteurs essentiels de la coopération internationale, à la fois par les programmes menés, par les fonds dégagés et par le poids (à travers les instances internationales) qu'elles prétendent avoir, souhaitent avoir ou ont, pour essayer de peser sur la définition des politiques de développement et leur mise en œuvre."*



Un champ d'action élargi

Globalement se manifeste la recherche d'une meilleure articulation entre urgence, réhabilitation et développement comme une réponse à la mondialisation. L'élargissement du domaine d'action passe par l'extension du mandat originel (ainsi Amnesty International s'est ouverte aux droits économiques, sociaux et culturels) ou par des campagnes mondialisées (Médecins sans frontières par exemple, a mené une campagne internationale pour l'accès des populations du Sud aux traitements anti-rétroviraux). Ces évolutions participent de la même volonté d'élargissement de l'activité des ONG et s'appuient sur l'expertise, la technicité et la légitimité acquises grâce aux activités opérationnelles.

19. Organisé pour la première fois en 2001 et réunissant différents acteurs sociaux, avec pour ambition d'être un contrepoint au Forum économique de Davos. Site web : www.forumsocialmundial.org.br.

20. Qui acte officiellement la liaison entre les questions d'environnement et de développement.

L'extension du mandat répond à des logiques à la fois internes et externes. Internes, car *“toute structure qui tend à s’institutionnaliser, à se pérenniser est entraînée dans une logique d’extension du mandat : les outils, la compétence sont là, ainsi que la multiplication des problèmes.”* Externes, face aux sollicitations de bailleurs de fonds ou de partenaires. La globalisation des problèmes fait le lien entre ces deux logiques.

Le phénomène d'internationalisation des ONG est une tendance lourde, parallèle à l'extension du mandat, qui leur permet d'accroître leur influence et de peser davantage. L'internationalisation des ONG s'opère via la mise en place de réseaux. Cette démarche s'appuie sur les mêmes éléments que l'extension du mandat.

La question de la légitimité des ONG a suscité un long débat dans les médias au cours de l'année 2001, le manque de transparence et un certain déficit démocratique ayant été mis en avant. Pour autant, *“la légitimité des ONG est bien réelle et se manifeste par les activités et programmes menés sur le terrain, la qualité d'expertise, l'ancrage dans la société civile et les textes internationaux⁽²¹⁾. La légitimité existe même si, au départ, c'est toujours une auto-légitimation.”*



Légitimité et responsabilité

Pour Philippe Ryfman, *“la question qui va se poser le plus à l'avenir, qui découle à la fois de la légitimité et de la représentativité d'une certaine parole citoyenne, c'est celle de la responsabilité”*, présente de façon multiforme :

- la première responsabilité tient à l'idée de “redevabilité” vis-à-vis des populations auprès desquelles les ONG interviennent ;
- vient ensuite une responsabilité à la fois financière, d'organisation, de bonne conduite et de pertinence des programmes, d'efficacité et de qualité ;

- puis une responsabilité envers ceux qui soutiennent les ONG, bailleurs de fonds publics ou privés, donateurs, sympathisants, bénévoles, volontaires, salariés etc.

- et enfin, une responsabilité d'interpellation, *“de présence dans la société.”* En effet bon nombre d'ONG, particulièrement en Europe, ne se considèrent pas exclusivement comme des acteurs opérationnels ou des prestataires de services. *“L'opérationnel, pour elles, n'a de sens qu'intégré à une démarche plus transversale qui réfère à des valeurs de solidarité internationale.”* Les activités opérationnelles légitiment alors des activités d'interpellation et de lobbying ainsi que des positionnements dans le cadre de campagnes de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion publique.

Selon Philippe Ryfman, les ONG sont relativement conscientes qu'une addition de micro-projets ne fait pas le développement et ne change pas l'ordre du monde. *“Fondamentalement, une ONG c'est une organisation de citoyens, par conséquent elle estime avoir une position à prendre sur un certain nombre de grands problèmes mondiaux de manière à faire bouger, à faire évoluer les choses, plus globalement à changer l'ordre du monde (...). C'est une responsabilité citoyenne sur des enjeux globaux que les ONG doivent mettre en avant. Elles ont ainsi une responsabilité d'interpellation permanente auprès des gouvernements et des instances internationales, sur l'ensemble des rapports Nord / Sud.”*

Une société civile internationale “multi-acteurs”

Cette idée de responsabilité citoyenne, qui est au cœur des ONG, représente un élément capital de la structuration d'une société civile internationale. Non pas que les ONG soient cette société civile mais parce que cette implication citoyenne et cette conscience politique - d'abord individuelles, puis collectives - constituent les points de convergence de ses différentes composantes. La structuration d'une

21. L'article 71 de la Charte des Nations unies nomme explicitement et reconnaît un rôle de consultant aux ONG.

société civile internationale répond à la nécessité d'apporter de nouvelles réponses, plus globales, au renforcement des instances de décision supranationales (BM, FMI, OMC, G7, multinationales...) qui s'accélère depuis l'après-

seconde guerre mondiale. Il y a une volonté de lutter à armes égales, l'idée centrale étant de répondre à une globalisation économique effective par la globalisation de la solidarité et des droits de l'homme.

Panorama des ONG en France

En France on estime entre 400 et 500 le nombre d'ONG, une petite centaine ayant une action réellement significative - même si, selon un rapport de la Commission coopération développement⁽²²⁾ en date de 1999, plusieurs milliers d'associations

sont directement liées à la solidarité internationale. La structuration de la communauté d'ONG se fait autour d'antécédents historiques, autour de "familles" plutôt que d'une dichotomie urgence/développement.

| Budget des ONG françaises (en millions €) | Nb d'ONG par catégorie |
|---|------------------------|
| + de 46 | 3 |
| 8 - 46 | 15 |
| 2,3 - 8 | 18 |
| 1,6 - 2,3 | 18 |
| 0,38 - 1,6 | 20 |

Des indications collectées, il ressort, avec des incertitudes inévitables, que :

- 30 % de l'activité des ONG concernent l'action sociale, la santé et l'hygiène,
- 24 % se rapportent au milieu rural, au milieu urbain et à l'activité économique en matière de production et d'aménagement ou d'organisation,
- 17 % à l'éducation et à la formation,
- 15 % à la promotion des droits et des libertés,
- 14 % à la formation et à la documentation.

... et dans le monde

Dans les années 1980 on évaluait à 15 000 le nombre d'ONG dans les pays de l'OCDE, chiffre estimé à 26 000 en 2000, selon le gouvernement français. Quant aux ONG du Sud on estime leur nombre, sans aucune certitude, entre 200 000 et 400 000.

Le budget total annuel des ONG à travers le monde serait de 12 à 13 milliards de dollars.

Sources : Répertoire 2000 des Associations de solidarité internationale, Ibiscus.
Argent et organisations de solidarité internationale, Commission coopération et développement, décembre 2001.

22. Instance paritaire réunissant les pouvoirs publics et les associations de solidarité internationale, présidée par le ministre délégué à la coopération.

La mosaïque du mouvement citoyen mondial

La réunion de l'OMC à Seattle en 1999 et les contre-manifestations qui s'y sont déroulées ont marqué un tournant à deux niveaux dans le domaine de la solidarité internationale. Il y a un *avant* et un *après-Seattle*. Bernard Pinaud souligne une

“transformation des modalités de la contestation.”
Les grandes manifestations dans la rue sont quelque chose de nouveau pour les acteurs de la solidarité internationale. Des forums d'ONG, des campagnes citoyennes à dimension internationale apparaissent. La campagne pour l'annulation de la dette est à cet égard fortement symbolique : 24 millions de signatures ont été récoltées dans 166 pays, issues de 40 campagnes. *“L'ensemble de la campagne à travers le monde a eu un impact très fort dans l'opinion publique et la dette est devenue une porte d'entrée pour parler de la mondialisation.”*

Pour autant, si la réussite médiatique de la campagne est indéniable, elle n'a pas eu l'impact escompté : seuls six pays, l'Ouganda en tête, ont vu leur stock de dette allégé.

Le Forum social mondial est une autre forme d'expression de la société civile internationale. C'est un espace de réflexion et de formulation de propositions d'alternatives au néolibéralisme. Il y a la volonté de créer une *“véritable dynamique au niveau de la proposition”* et de sortir de la logique de contestation. D'autres acteurs apparaissent, enrichissant et diversifiant le champ de la solidarité internationale investi jusqu'alors par les ONG et les associations environnementales. Depuis Seattle on note ainsi l'engagement de syndicats (le CGT, la CFDT et la CFTC sont membres du comité de pilotage de la Plate-forme “Dette et Développement”) et de mouvements sociaux (Via Campesina par exemple, qui fédère des mouvements paysans dans 70 pays du monde). Il y a désormais une hétérogénéité affirmée de la société civile internationale, qui s'illustre par la diversité de ses acteurs autant que par des différences d'ordre

politique. A cet égard Bernard Pinaud distingue trois courants :

- un courant anti-mondialisation au Sud qui préconise un développement endogène pour préserver les petits agriculteurs mais qui, au Nord, pourrait s'apparenter aux mouvements souverainistes,
- un courant anti-néolibéralisme qui perçoit la mondialisation comme un état de fait irréversible et qui milite pour une régulation de cette mondialisation et pour un contrôle citoyen des instances internationales censées opérer cette régulation,
- un courant radical-internationaliste qui milite pour une remise en cause brutale et globale de l'ordre (économique, politique, écologique) actuel.

Ces différents mouvements sont eux-mêmes traversés par plusieurs courants. *“La société civile internationale n'est pas structurée, elle est complètement hétérogène, d'une fragilité totale.”* Pour autant il faut souligner le potentiel déjà riche que cela représente en terme de contre-pouvoir et le fait que des acteurs aussi hétérogènes aient réussi à s'entendre sur un certain nombre de points, ce qui leur permet d'exercer une pression significative. *“Il est très important que des acteurs aussi divers que des mouvements d'église, des syndicats, des associations de solidarité internationale, des associations de consommateurs et des mouvements environnementalistes soient capables de définir des points d'alliance, en termes tant de revendications que de propositions.”*

Quelle place pour les associations de solidarité internationale dans le mouvement citoyen mondial ?

Certaines ASI refusent de participer au Forum social mondial ou à ce mouvement social au sens large. *“Le CRID quant à lui, souligne son délégué général,*

veut se situer dans le mouvement social international”, avec la volonté de contribuer à l’élaboration d’alternatives au néolibéralisme. Volonté également, dans cette optique, de lier fortement le local au global et de donner sa place au Sud en tant que force de proposition : *“Il faut faire passer à un niveau global des alternatives élaborées*

localement par les partenaires du Sud, comme gestation d’un nouveau système.”

Conceptuellement, il faut pour les ASI un lieu de réflexion qui les aide à se situer dans ce mouvement et le CRID, dans sa nouvelle étape, voudrait être l’un de ces lieux en France.

Genèse du Forum social mondial de Porto Alegre...

En 1999 Chico Whitaker, secrétaire exécutif de la Commission Justice et Paix de la conférence épiscopale brésilienne, s’accorde avec Odette Grajew, membre du CIVES⁽²³⁾, autour de l’idée d’un contrepoint au Forum économique de Davos. Ils évoquent avec Bernard Cassen, directeur du *Monde Diplomatique*, la possibilité de faire se rencontrer les acteurs sociaux.

Pourquoi ne pas organiser cette rencontre au Brésil, puisque c’est une idée brésilienne ? Quant à Porto Alegre, c’est une ville emblématique : avec la mise en œuvre du *budget participatif*, quelques 250 000 citoyens participent, par quartiers et par thématiques, à l’élaboration du budget municipal.

... et bilan de la deuxième édition

Bernard Pinaud, délégué général du CRID et ancien membre du Conseil international du FSM, considère l’édition 2002 comme un grand succès et une avancée par rapport à 2001. Si 10 000 personnes étaient présentes au premier sommet, 50 000 ont répondu à l’appel du second. C’est un succès indéniable en terme quantitatif et une avancée quant à la participation d’Africains et surtout de Nord-Américains, complètement absents du FSM 2001. Avancée aussi au niveau de la mobilisation du “camp jeune” (15 000 personnes) qui est apparu très structuré, avec son propre programme. Un autre élément important pour Bernard Pinaud, c’est la tenue du FSM après les événements du 11 septembre : *“C’était la première rencontre de cette ampleur pour la société civile après les “événements” et le mouvement ne s’en est pas trouvé divisé.”*

Le FSM est, en tant que tel, un contre-pouvoir, indépendamment de la qualité des propositions. Mais, et c’est là le point extrêmement positif et l’avancée décisive, le FSM 2002 a exprimé des propositions d’alternatives là où la première édition restait tournée vers la dénonciation des dérives de la mondialisation.

23. Association des chefs d’entreprises brésiennes visant à promouvoir une entreprise citoyenne.

SOLIDARITE INTERNATIONALE : TRAJECTOIRES

Claudine Blasco (vice-présidente d'Attac Marseille et membre de Terre des Hommes France - TDHF), Jean-Louis Viélajus (délégué général du Comité français pour la solidarité internationale - CFSI) et Charles Bouzols (directeur de Civilités, association membre du Mouvement de l'économie solidaire - MES) soulignent tous trois la nécessité du travail en réseau. L'objectif est double : il s'agit d'une part d'être plus efficaces dans les actions menées, d'autre part de renforcer les potentialités de réponse aux logiques politiques et économiques qui enserrant le globe et ses habitants. Ce travail en réseau s'appuie sur un dénominateur commun : les droits économiques, sociaux et culturels (DESC). Les trois intervenants expriment une volonté commune de défendre la dignité humaine et les besoins essentiels des populations, en proposant des solutions politiques à des problèmes politiques et en exprimant avec force leur conception d'un monde plus solidaire. Trois trajectoires qui éclairent l'hétérogénéité de cette société civile internationale ainsi que les nouveaux modes de collaboration et les nouveaux types d'actions engagés par les acteurs de la solidarité internationale.

ATTAC : Un grain de sable
dans le néolibéralisme

Le Mouvement international Attac a été lancé le 3 juin 1998. Les 11 et 12 décembre 1998 a eu lieu la première rencontre internationale qui a permis de définir trois objectifs majeurs :

- le lancement du Mouvement international pour le contrôle démocratique des marchés financiers et de leurs institutions,
- l'élargissement de la politique, déjà engagée, visant à favoriser la convergence des réseaux luttant, chacun dans son domaine, contre les politiques néolibérales et leurs conséquences,
- la nécessité, ressentie par tous, de débattre plus collectivement et d'informer plus efficacement.

Le Mouvement se constitue en réseau, sans structures hiérarchiques ni "centre" géographique. Pluraliste, il s'enrichit de la diversité de ses composantes et favorise l'action commune, sans limiter d'aucune façon la liberté d'intervention de chacun.

Il vise à renforcer, à relier et à coordonner sur le plan international l'intervention de tous les partenaires qui se reconnaissent dans sa plate-forme. Attac, c'est actuellement une présence dans 33 pays, 30 000 membres en France et plus de 80 000 membres à travers le monde.

Site web : www.attac.org

La transversalité d'Attac avec les associations de solidarité internationale

Les activités de Claudine Blasco à Terre des Hommes France, axées sur une articulation local / global pour la recherche d'outils internationaux de défense des DESC, l'ont conduite presque naturellement à rejoindre l'association Attac, dont l'idée est d'enrayer le développement sauvage du néolibéralisme et de répondre globalement aux problèmes que celui-ci pose localement.

Entretien avec Claudine Blasco

vice-présidente d'Attac Marseille et membre de Terre des Hommes France

Comment s'opère le passage d'une militance au sein d'une ONG comme Terre des Hommes à celle d'un mouvement citoyen international comme Attac ?

Quel est le lien ?

Je milite depuis vingt ans à TDHF dont j'ai été pendant trois ans la vice-présidente nationale et dont je suis à l'heure actuelle simple sympathisante. J'ai participé à la création d'Attac Marseille en 1998, au nom du CRID, et j'en suis la vice-présidente aujourd'hui.

La Fédération internationale de Terre des Hommes a depuis longtemps le statut consultatif auprès de l'ECOSOC (Conseil économique et social de l'organisations des Nations unies - ONU) et j'ai ainsi été amenée à représenter pendant plusieurs années la Fédération à la Commission des droits humains, et plus spécialement à la sous-commission des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies. TDHF, c'était pendant longtemps et avant tout des actions sur le terrain au niveau des droits économiques, sociaux et culturels : adduction d'eau, construction d'écoles, financement de micro-entreprises etc. La nouvelle orientation de TDHF est partie d'une réflexion de ses partenaires : "Puisque vous agissez sur les DESC au niveau local pourquoi ne le faites-vous pas au niveau international ?"

Il y a une réelle volonté des partenaires d'être protégés au niveau international vis-à-vis de leur propre gouvernement, vis-à-vis du marché. TDHF a donc ajouté à ses programmes de terrain, des actions de défense et de promotion des DESC au niveau international, l'idée étant de créer des normes pour avoir une sécurité et un cadre d'action qui permettent de pérenniser les projets et de faire cesser l'impunité des dirigeants politico-économiques, en grande partie responsables de l'accroissement des inégalités (...). C'est là qu'est le lien entre mon engagement à TDHF et celui à Attac. Nous nous sommes rendu compte de la nécessité d'avoir une action plus globale pour s'attaquer directement aux causes du mal-développement. Nous, ONG, avons constaté que certes, nous faisons reculer la pauvreté et l'injustice à certains endroits, mais pour combien

de temps ? Est-ce qu'au niveau global, régional le partage des richesses s'est fait ? Non ! La pauvreté n'a pas reculé dans le monde malgré toute la bonne volonté des ONG. Pouvons-nous, seules, nous attaquer aux tenants de la pensée unique néolibérale ? Et étions-nous capables de faire passer notre message à un public plus large ? Donc il fallait qu'on trouve un autre outil, de dimension globale et d'éducation populaire.

Attac est formé d'acteurs, de courants de natures très diverses. Fondamentalement, qu'est-ce qui réunit toutes ses composantes ?

C'est essentiellement et avant tout un accord autour de l'idée que le marché international est la cause identifiée de l'aggravation des inégalités sociales et du décalage Nord / Sud. Attac est le fruit d'un consensus entre syndicats, journaux, associations, OSI, intellectuels et anonymes... sur la nécessité d'une régulation économique mondiale et d'une action citoyenne pour imaginer et construire un autre monde. Aujourd'hui tout le commerce mondial est décidé par les transnationales. Deux tiers du commerce mondial sont inter-transnationales, la règle étant celle du profit maximum. L'ONU, d'ailleurs, calque son programme de développement sur les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

L'OMC, c'est l'ennemi numéro un ?

Pour moi l'OMC c'est avant tout un grand instrument au service des transnationales, des grands lobbies financiers, qui établit des règles au détriment des pays et de leurs populations. Pour un représentant d'un Etat qui siège à l'OMC, il y a dix lobbyistes des grandes transnationales, qui sont là tous les jours, à faire pression. Je pense qu'il est possible de réformer l'OMC, qui devrait être sous le contrôle d'un observatoire citoyen mondial, du Bureau international du travail⁽²⁴⁾ et de la Commission des droits humains des Nations Unies. Ce qui manque c'est une réelle volonté politique des

Etats membres de l'OMC d'appliquer les droits humains en priorité face aux demandes de totale liberté du marché.

Vous plaidez pour un retour du politique ?

Oui, tout à fait ! En redonnant au mot son sens originel, les affaires de la cité. Il faut redonner du pouvoir au politique parce que pour l'instant la politique a complètement démissionné devant l'économie. Il faut prendre conscience que toutes les problématiques de la solidarité internationale et du développement ont un caractère éminemment politique. Ce que dit Attac c'est que les citoyens peuvent restaurer la prédominance du politique sur l'économique. Et si on a une politique de régulation, de contrôle, on arrivera peut-être à ce qu'il y ait plus d'égalité, plus de transparence, notamment si on arrive à instaurer des taxes sur les transactions financières, à supprimer les paradis fiscaux, à annuler la dette des pays en développement. Attac veut renforcer le rôle et le pouvoir de l'Etat, par l'action citoyenne, face aux transnationales. Attac est un contre-pouvoir qui essaie d'élaborer des solutions différentes et de donner au politique sa vraie place.

Militer pour la taxe Tobin, est-ce suffisant pour redonner du sens à la notion de citoyenneté ?

Notre action à Attac, c'est surtout une action d'éducation populaire qui permet au citoyen de comprendre ce qui se passe dans sa ville. Lui permettre de comprendre ce qu'on lui dit. A partir du moment où le citoyen est capable de comprendre les enjeux et les réalités autour de lui, il peut se recentrer sur des valeurs et les défendre. Aujourd'hui on a un problème de valeurs, les Nations unies ont un problème de valeurs. Quand on faisait une étude sur l'indice de pauvreté on a eu, pendant longtemps, essentiellement une mesure monétaire. Depuis très peu de temps on a l'Indice de développement

humain (IDH)⁽²⁵⁾ qui a permis un début de changement de valeurs : on ne prend pas seulement en compte le revenu mais aussi l'accès à l'eau, aux soins, l'espérance de vie, ainsi de suite. Il y a une mise en avant des DESC et c'est parmi les choses les plus importantes qui sont en train de se passer (...). Attac travaille sur les taxes parce que ça nous paraît une solution plausible. La taxe Tobin⁽²⁶⁾ n'est qu'un exemple, ce n'est pas la meilleure des taxes mais elle a le mérite d'avoir l'aval des experts internationaux et d'être le grain de sable dans les rouages de l'économie mondiale. Elle a une valeur symbolique : ce serait la première fois depuis trente ans qu'on mettrait un barrage à la finance internationale et à sa liberté totale ; là est sa valeur essentielle, ce n'est qu'un premier pas. Il y a tout un travail qui a été fait et reste à faire pour trouver des taxes qui soient mieux adaptées, et sur comment les faire appliquer et par qui ? Les membres d'Attac sont très différents les uns des autres et n'ont pas tous la même vision des choses. On se rejoint sur quelques points essentiels, notamment sur la taxe Tobin et sur la volonté de redonner au citoyen l'envie d'être citoyen. Qu'il se réapproprie sa citoyenneté, sa vie, et qu'il se réapproprie la politique de l'endroit où il vit.

Sites web : www.terredeshommes.asso.fr

La préservation de la petite agriculture paysanne et familiale dans les pays du Sud

C'est la petite agriculture paysanne et familiale qui, en Afrique subsaharienne, au Maghreb, en Asie ou en Amérique Latine, doit permettre à des centaines de millions d'habitants de se nourrir et de vendre leur production. Le devenir de cette agriculture est déterminant pour la sécurité alimentaire afin d'éviter que le nombre de malnutris et de sous-nutris ne reparte à la hausse. Le soutien à l'agriculture paysanne et familiale par des actions locales, mais aussi par des politiques plus globales, est la façon la plus concrète d'assurer pour demain la sécurité alimentaire partout et pour tous. Il est désormais indispensable d'affirmer que les produits alimentaires ne sont pas une marchandise ordinaire, mais un bien public qui ne peut être régi par les seules lois du marché.

Site web : www.cfsi.asso.fr

24. Le BIT assure le secrétariat de la Conférence et du Conseil de l'Organisation internationale du travail, créés en 1919 et réunissant des représentants des gouvernements, des employeurs et des salariés, pour recommander des normes internationales minimales et rédiger des conventions internationales.

25. Compilation d'indicateurs socio-économiques (espérance de vie, taux d'alphabétisation, accès aux services de santé, PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat) permettant de mesurer le niveau de développement des Etats. L'IDH est compris entre 0 et 1.

26. Taxe sur les transactions financières internationales qui doit être créée, selon Attac, dans un objectif de redistribution.

Une démarche structurante autour d'enjeux politiques : le CFSI

Il est nécessaire de prendre conscience de l'interdépendance des problèmes auxquels sont confrontés pays du Nord et du Sud, et, partant de là, de l'importance de se coordonner pour parvenir à une analyse plus fine de la réalité des phénomènes et acquérir une influence et une capacité de pression accrues.

La deuxième vie d'une association de solidarité internationale : du CFCF au CFSI

Bien que ne travaillant pas exclusivement sur la question alimentaire, le Comité français contre la faim (CFCF) engage en 1995 un travail de réflexion qui le conduit vers un autre engagement et le fait basculer vers un autre projet : celui d'une action de solidarité plus large. Le Comité français contre la faim devient le Comité français pour la solidarité internationale, changement de nom qui tend à souligner que les enjeux auxquels s'attache le CFSI se traitent dans la durée, c'est-à-dire dans une démarche de solidarité et non dans une démarche humanitaire. Le CFSI, c'est aujourd'hui une mission axée sur trois grands thèmes :

- la lutte contre la pauvreté et les inégalités,
- l'accès de tous aux services publics au niveau local,
- le développement de l'activité économique par la micro-entreprise.

“Sur chacun des thèmes, on essaie de combiner engagement opérationnel, sensibilisation de l'opinion publique et lobby.” L'engagement du CFSI s'articule autour d'une diversité d'acteurs, *“un drôle d'attelage”* regroupant des ONG et d'autres acteurs représentant la société civile française. Le CFSI essaie de réunir des organisations ayant une vocation

principalement internationale et d'autres organisations ayant une construction et une constitution d'abord liées au territoire français mais ouvertes à l'international : syndicats, acteurs de l'économie sociale, collectivités locales etc. Le CFSI recherche le croisement de ces deux dynamiques, leur alimentation mutuelle. En effet, *“il y a un intérêt certain à ce que les prises de position des ONG soient reprises, discutées, éventuellement recadrées dans un dialogue avec le reste de la société civile.”* L'encouragement des échanges entre acteurs de différentes natures participe de la recherche d'une meilleure efficacité dans la proposition de solutions et d'actions.

La sécurité alimentaire : un enjeu politique, la nécessité de croiser les analyses

Les ONG seules peuvent-elles avoir une position et une action utiles sur la question de la sécurité alimentaire ?

Aujourd'hui, parler et agir au nom de la sécurité alimentaire⁽²⁷⁾ relève moins d'une question de générosité que d'un enjeu politique. En effet la sécurité alimentaire renvoie à trois grands espaces politiques : les politiques agricoles au Nord comme au sud, les politiques de développement, les politiques commerciales internationales.

“La Politique agricole commune (PAC)⁽²⁸⁾ a conduit à subventionner la surproduction. Elle fait courir le risque que les productions partent au bout du monde avec des prix plus bas que la production locale et entraînent par conséquent la destruction des marchés nationaux du Sud.” L'OMC réunie à Marrakech en 1994 a décidé de l'ouverture complète des frontières, ce qui retire la protection dont bénéficiaient les pays du Sud vis-à-vis des exportations des pays dits riches. Ces réalités montrent que la sécurité alimentaire n'est pas une question de pure solidarité et, surtout, qu'une action efficace ne peut se contenter d'actes de générosité isolés qui ne peuvent apporter de réponses durables et ne sont que des palliatifs éphémères. Aussi le CFSI veut-il soutenir une vision cohérente visant à modifier les politiques en matière de développement, de commerce et d'agriculture.

27. On entend par sécurité alimentaire la capacité à disposer d'une production alimentaire suffisante en quantité et en qualité pour couvrir les besoins de l'ensemble de la population, de circuits de distribution fonctionnant correctement et, pour chaque individu, des moyens économiques pour y accéder.

28. La PAC repose sur des prix uniques garantis, la préférence communautaire, la solidarité financière entre les pays.

Selon Jean-Louis Viélajus, l'histoire a montré que les ONG ne peuvent s'engager sur de tels sujets et produire de la réflexion, des discours, des actions et des revendications sans entrer dans "une surenchère *"ONGéiste" où la plus radicale rafle la mise.*" Cela aboutit souvent à des positions intenable et non négociables à l'extérieur et, en définitive, à un blocage des initiatives et à une inefficacité sur le plan global. *"Il faut dépasser les clivages, les antagonismes et les logiques corporatistes."* Le CFSI s'associe avec la Confédération paysanne et le Centre national des jeunes agriculteurs pour échanger les compétences et les connaissances et croiser les analyses. Le résultat, c'est une ouverture des positions des syndicats, une prise de conscience, une identification collective avec l'ensemble des paysans du monde, une volonté de prendre des positions politiquement fortes avec les ASI.

Pour autant, la discussion inter-ONG n'est pas une sinécure : *"Le CFSI discutant avec la Confédération paysanne, cela veut dire que d'autres syndicats agricoles refusent la discussion, et faire entrer les Jeunes agriculteurs dans la discussion, c'est courir le risque pour le CFSI d'être catalogué à droite par d'autres partenaires."* Les efforts de structuration sont difficiles mais nécessaires afin d'acquérir une véritable dimension politique à tous les niveaux, national, européen et international. *"Il faut ouvrir partout des conditions de discussion et briser les intérêts corporatistes. La discussion est possible dès lors que les partenaires sont engagés dans la recherche du bien collectif."*

Civilités - Citoyens et initiatives pour la vie locale, l'insertion sur le territoire et l'économie solidaire

Civilités est une association qui opère en tant que conseil dans le champ de l'économie solidaire, de la politique de la ville et du développement local durable. Elle s'investit de façon militante sur ces chantiers, avec le souci permanent de les croiser avec le projet d'une coopération internationale renouvelée, de société civile à société civile. A ce titre, Civilités est l'un des animateurs du Mouvement pour l'économie solidaire (MES).

Site web : www.inter-reseaux-economie-solidaire.org

CIVILITÉS : l'économie solidaire, passerelle du local au global

L'économie solidaire participe de cette recherche d'un meilleur "vivre ensemble", en recentrant l'activité économique sur l'humain. Elle est un nouvel enjeu de la solidarité internationale en même temps qu'elle fait apparaître de nouveaux acteurs. En ce sens, elle est une réponse à la volonté d'alternative au modèle économique dominant, mais aussi une passerelle entre les dimensions locales et globales.

Une alternative au modèle économique dominant

"L'économie solidaire, c'est avant tout des initiatives économiques d'un autre ordre, beaucoup plus centrées sur les besoins des populations et privilégiant le droit à l'initiative", explique Charles Bouzols, qui dirige l'association Civilités. *"Elle est une démarche de développement durable construite à partir des pratiques de terrain."* L'économie solidaire se définit donc d'abord par des pratiques économiques centrées sur les besoins, une analyse de ces besoins et une réponse dans la proximité. Elles ont la faculté de mutualiser un certain nombre de ressources, contrairement à la logique du marché qui est d'abord la structuration d'une offre. Ces pratiques porteuses d'un certain nombre de valeurs (proximité, droit à l'initiative, solidarité entre puissants et moins puissants) se sont développées dans un contexte de désengagement de l'Etat - non pas en cherchant à se substituer à lui, mais en palliant son retrait partiel. L'économie solidaire est venue combler un vide, présenter de nouvelles façons de faire qui pouvaient, à un moment donné, compenser le manque de redistribution *"en mettant les acteurs en situation d'agir plutôt que de recevoir."*

Les modalités de structuration des mouvements de l'économie solidaire sont différentes selon les contextes et les régions, mais elles existent à l'échelle de la planète. Au Sud, cela est parti d'une économie souterraine de survie pour aboutir, dans certains cas, à la constitution d'organisations économiques génératrices de revenus stables.

Ce qui fait le lien entre l'économie solidaire et la solidarité internationale, c'est la volonté de donner une dimension internationale à ces nouvelles pratiques économiques, plus centrées sur les besoins de l'homme. En France, des ONG pionnières en la matière (CCFD, Frères des Hommes, Terre des hommes) se sont intéressées aux pratiques développées au Sud et ont pris conscience que celles-ci, bâties contre l'exclusion, étaient de nature à donner une autre vision de l'économique, au Nord comme au Sud.

La force du travail en réseau

La force de l'économie solidaire, au niveau national autant qu'international, passe par l'organisation en réseau, indispensable pour échanger, informer, valoriser toutes les petites expériences et développer les initiatives. Le réseau est également le moyen de structurer une force d'opposition face à des logiques et des institutions qui négligent la dimension humaine du travail et de l'économie.

L'Inter-réseaux économie solidaire (IRES) - devenu le Mouvement pour l'économie solidaire (MES) - a vu le jour suite à un appel paru dans le journal *Le Monde* le 18 juin 1997. Ce mouvement regroupe quatre grandes familles : des réseaux nationaux d'expériences d'économie solidaire (Comité national des régies de quartier, fédération des Cigales⁽²⁹⁾...), des laboratoires de recherche, des agences de développement et des ONG. L'entrée progressive de ces dernières dans le MES témoigne de la volonté d'articuler le local et le global.

Une autre démocratie : revendiquer la diversité du monde

Il y a aujourd'hui un problème d'objectif, de dimensionnement de l'action, de stratégie et d'alliance dans l'ensemble du mouvement social international. Et pour passer des alliances on va parler représentativité, hiérarchie, chefs. Or, selon Charles Bouzols, *"il faut garder éloigné, dans les phases de discussion Nord / Sud, l'objectif de représentation - d'ailleurs personne n'a légitimité pour parler au nom de ce mouvement."* Ce qui compte ce n'est pas de nommer un représentant auprès de l'OMC, de la Banque mondiale ou du FMI, mais au contraire de faire venir ces institutions

là où les mouvements sociaux sont actifs. *"Et alors il faudra être crédible et ne pas se discréditer en faisant état de combats de chefs."* Le défi et la difficulté sont là : il faut conserver la diversité du mouvement social tout en le structurant, en construisant suffisamment de cohérence. Et l'enjeu est d'importance car les pratiques et les concepts développés par les mouvements sociaux (économie solidaire, développement durable) ont été intégrés par les institutions internationales - même si, de là à leur application, un gouffre subsiste car *"si elles les ont intégrés à leur discours, c'est qu'elles les redoutent."* Comment se positionnent les acteurs de l'économie solidaire dans ce mouvement ? Beaucoup d'entre eux déclament qu'il ne sert à rien de s'escrimer à rechercher des conciliations avec le modèle néo-libéral.

Le mouvement de l'économie solidaire pourrait dire - car personne n'a vocation à parler en son nom - qu'il est anti-néolibéral mais pas anti-mondialisation, bien au contraire, car l'intensification des échanges est la seule façon de se coordonner avec d'autres acteurs. Il y a au Sud la volonté d'avancer vers plus d'Etat social, tandis qu'au Nord on souhaite impliquer un Etat qui *"ne soit plus providence mais laisse une place aux acteurs sociaux dans la gestion des affaires courantes."*

Comment s'attaquer au problème ? Le modèle néolibéral ira-t-il dans le mur tout seul où faudra-t-il le pousser un peu ? Dans tous les cas, il est nécessaire de construire d'autres réalités qui *"sont pour l'instant de dimension mineure voire symbolique"*⁽³⁰⁾ mais qui ont un réel impact sur les populations et leur environnement. *"Les régies de quartier font travailler 5 000 personnes en France mais touchent, à travers leurs activités, 1,5 millions de personnes qui trouvent dans l'action de ces entreprises une amélioration de leurs conditions de vie et la possibilité de participer à la gestion du territoire."*

Il faut donner aux populations les moyens et l'envie de se sentir concernées et de participer à la vie de leur quartier, de leur région, de leur pays.

29. Club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire.

30. L'économie solidaire fait travailler de 100 000 à 200 000 personnes en France.

INGÉNIEURS SANS FRONTIÈRES

La Fédération Ingénieurs sans frontières est une association de solidarité internationale créée en 1982, qui compte aujourd'hui 38 groupes locaux implantés dans 80 écoles d'ingénieurs et universités technologiques en France.

Chaque année, près de 900 bénévoles, pour la plupart ingénieurs ou étudiants scientifiques, s'impliquent dans les activités de la fédération. Un engagement commun les réunit : mettre la démarche de l'ingénieur au service du développement durable.

Ingénieurs sans frontières propose à ses adhérents et à ses partenaires :

- d'aborder les enjeux du développement durable au travers de thématiques spécifiques : accès à l'eau potable dans le monde, accès aux infrastructures de base, sécurité alimentaire, etc.,
- d'agir sur le terrain par un appui aux initiatives des populations du Sud, notamment dans le domaine de l'hydraulique et, en France, par l'organisation d'actions de sensibilisation à la solidarité internationale dans le milieu étudiant et ingénieur.

Pour permettre aux bénévoles de l'association de s'investir au mieux dans ces activités, une équipe constituée de cinq permanents et d'une vingtaine de bénévoles anime la fédération en éditant une revue trimestrielle de solidarité internationale, en organisant des formations méthodologiques et thématiques, etc.

Contact :

Ingénieurs sans frontières
14, passage Dubail
75010 Paris
Tél. : 01 53 35 05 40 - Fax : 01 53 35 05 41
E-mail : courrier@isf-france.org
Site web : www.isf-france.org

ISF - GROUPE PROVENCE

Créé en 1984 à l'Ecole supérieure d'ingénieurs de Marseille (ESIM), le groupe ISF Provence compte aujourd'hui près d'une cinquantaine de membres : des étudiants issus d'écoles d'ingénieurs de Marseille (l'ESIM et l'ESM2) et d'Aix en Provence (l'ENSAM), mais aussi des ingénieurs en activité apportant leur appui à la réalisation de différents projets.

Le groupe ISF Provence s'implique notamment dans les projets suivants avec différents partenaires :

- reconstruction d'une retenue d'eau à Namassa, au Burkina Faso, avec l'Association des ressortissants de Toleha à Ouagadougou et l'association *Libère ton génie pour l'Afrique*,
- réalisation d'une fonderie à Porto Novo, au Bénin, avec les ingénieurs du Centre Songhaï,
- réalisation d'un réseau d'adduction d'eau potable à Danyi Atigba, au Togo, avec l'association togolaise *Vivre mieux*.

En France, le groupe ISF Provence organise régulièrement des actions de sensibilisation à la solidarité internationale : promotion du commerce équitable sur le campus universitaire, organisation des Journées nationales d'ISF en 2001...

Contact :

Ingénieurs sans frontières - Groupe Provence
IMT - Technopole de Château-Gombert
13451 Marseille cedex 13
Tél. : 04 91 05 45 54 - Fax : 01 53 35 05 41
E-mail : isf.provence@netcourrier.com
Site web : www.isf-provence.fr



Le CRID - Centre de Recherche et d'Information pour le Développement

Ce collectif rassemble 45 associations de solidarité internationale et leurs 7 500 groupes locaux répartis dans toute la France. Ces associations appuient leurs partenaires, soit plus de 1 500 organisations locales agissant dans toutes les régions du monde en

faveur des populations les plus défavorisées, afin de promouvoir des modes de développement durable et de renforcer le respect des droits humains.

Membres : AITEC - CCFD - CIMADE - CODEV - COLLEGE COOPERATIF - FEDERATION ARTISANS DU MONDE - FRERES DES HOMMES - IRFED - MAX HAVELAAR FRANCE - PEUPLES SOLIDAIRES - RITIMO - SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS - SOLAGRAL

Membres associés : ACCUEIL PAYSAN - ADER - ASFODEVH - AFED - AUI - AOI - ASI - ASPAL - CARI - CHAMBRE DES BEAUX-ARTS DE MEDITERRANEE - CICIP - EAU VIVE - ECOLIERS DU MONDE/AIDE ET ACTION - EMMAÛS INTERNATIONAL - ENDA TIERS MONDE - ETUDIANTS ET DEVELOPPEMENT - FEMMES ET CHANGEMENTS - FONDS MONDIAL DE SOLIDARITE CONTRE LA FAIM - FORUM DE DELPHES - GRDR - GROUPE DEVELOPPEMENT - IDD - INGENIEURS SANS FRONTIERES - JURISTES SOLIDARITES - MADERA - MAISONS FAMILIALES RURALES - OFCI - (LES) PENELOPES - SECOURS CATHOLIQUE - SOLIDER - TERRE DES HOMMES FRANCE - TRADITIONS POUR DEMAIN

Editeur : CRID - 14, passage Dubail - 75010 Paris

Tél. : 01 44 72 07 71 - Fax : 01 44 72 06 84

E-mail : info@crid.asso.fr

Site web : www.crid.asso.fr

Directeur de la publication : Gustave Massiah

Rédacteur en chef : Raphaël Mège

Rédacteur : Jérôme Guillas

Avec la participation de : Florence Colas, Thérèse Collinet,

Pascal Bouso

Conception graphique : René Bertramo

Dépôt légal : xxxx

Imprimerie : Landais

Tirage : 2 500 ex.

Ce Cahier a été réalisé avec l'appui financier

du ministère des Affaires étrangères.

